

100% de réussite à l'examen

85.1% de satisfaction

Le Campus des Métiers de Moselle en quelques chiffres

www.cma-moselle.fr/apprentissage-nos-cfa<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

Brevet de Maîtrise d'Installateur en équipement électrique en alternance Modules professionnels et transversaux

Objectif général : Acquérir les compétences, savoirs et capacités exigés au référentiel examen pour se présenter aux épreuves du titre visé.

Compétences visées - à l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de concevoir une installation électrique complexe en réponse à un cahier des charges (avec ou sans plans), définir le processus de réalisation, et/ou procèdera lui-même à tout ou partie du travail. Le titulaire du brevet de maîtrise d'installateur en équipements électriques assure des missions d'encadrement au sens large, encadrement des chantiers électriques et leurs exécutions, encadrement des équipes, encadrement financiers des chantiers mais aussi des relations avec les différents acteurs impliqués. Ses activités peuvent varier selon la taille du chantier et la structure de l'entreprise. Comme chef d'entreprise, il assure le management de l'entreprise d'électricité dans les domaines de la commercialisation, des ressources humaines et de la gestion économique et financière.

CONTENU DETAILLE DE LA FORMATION

DIRIGER ET SUIVRE LES CHANTIERS D'INSTALLATION ELECTRIQUE DE L'ENTREPRISE : Réaliser l'étude de faisabilité technique pour un projet d'installation électrique, dans le respect de la réglementation/ Réaliser une estimation financière du projet d'installation électrique/ Répondre aux appels d'offre de marchés publics et privés/ Élaborer le dossier d'exécution/ Planifier le chantier et l'intégrer dans le planning général de l'entreprise/ Contrôler l'avancement et les conditions de réalisation des travaux des différents chantiers de l'entreprise/ Analyser et optimiser le fonctionnement des installations électriques/ Réaliser le bilan technique et financier de fin de chantier/ Contrôler les travaux réalisés en fin de chantier et produire les documents afférents.

DEVELOPPER UNE ENTREPRISE ARTISANALE D'ELECTRICITE EN LANCEMENT D'ACTIVITE : Ancrer son projet de création, de développement dans la réalité fiscale, sociale et juridique du secteur de l'électricité et de l'énergie/ Construire le projet entrepreneurial, le business model de la création et du développement de l'entreprise/ Identifier et actionner les leviers d'aide (outils & structures) financiers et administratifs/ Construire un argumentaire, une présentation, une « storytelling » pour défendre son projet dans le registre adapté à ses interlocuteurs (banquiers investisseurs, clients etc.).

COMMERCIALISER LES PRESTATIONS DE L'ENTREPRISE D'ELECTRICITE EN FRANÇAIS ET EN LANGUE ETRANGERE : Définir la politique commerciale de l'entreprise d'électricité/ Concevoir une offre lisible à destination des particuliers sur le segment du marché de l'électricité/ Développer une gamme de travaux et services spécifiques différenciant les compétences et savoir-faire particuliers de l'entreprise/ Élaborer une offre de contrat d'entretien périodique des installations électriques et de diagnostic des installations en intégrant les phénomènes sociétaux et environnementaux (économies d'énergie, énergies renouvelables, développement durable, etc) dans l'offre destinée aux particuliers et aux professionnels/ Apporter des éléments de différenciation de son offre par rapport à la concurrence locale, régionale, nationale dans le cadre de marchés en business et business, en réponse aux appels d'offre/ Présenter le projet d'implantation électrique au donneur d'ordre et le conseiller/ Définir et mettre en œuvre le plan d'action commerciale de l'entreprise d'électricité/ Déterminer la politique tarifaire applicable aux produits et aux prestations de l'entreprise d'électricité/ Encadrer les ventes et l'après-vente de l'entreprise d'électricité en français et en langue étrangère.

GERER FINANCIEREMENT L'ENTREPRISE D'ELECTRICITE LORS DE LA CREATION, DU RACHAT OU DU DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE :

Définir la stratégie de l'entreprise à partir des documents comptables élaborés par l'expert-comptable/ Justifier et/ou expliquer la stratégie de l'entreprise au moyen des comptes de résultats et des bilans sur les derniers exercices : conséquences et raisons des investissements effectués, des recrutements, etc./ Élaborer un plan de financement

réaliste à destination du banquier, et négocier un prêt, des facilités de trésorerie lors d'investissements/ Identifier les indicateurs de la santé financière de l'entreprise et les utiliser comme caution auprès des donneurs d'ordre, des financiers/ Établir le seuil de rentabilité de chaque chantier/ Surveiller la valeur des stocks et sa rotation/ Gérer les délais de paiement des clients, en particulier pour les gros chantiers/ Négocier les délais fournisseurs.

GERER LES RESSOURCES HUMAINES DE L'ENTREPRISE D'ELECTRICITE DANS LE RESPECT DES PRINCIPES DE DROIT DU TRAVAIL/ Définir les besoins en compétences de l'entreprise/ Rédiger une offre d'emploi, une définition de poste en CDI, en CDD, en intérim/ Établir la liste des tâches et la fiche de poste du nouvel embauché/ Contractualiser la collaboration dans le respect de la convention collective du bâtiment et des travaux publics/ Accueillir le nouveau collaborateur dans l'entreprise/ Établir les documents techniques d'exécution à destination des collaborateurs/ Évaluer et réajuster la progression de l'apprenant en adéquation avec le référentiel du titre/diplôme préparé/ Gérer les pics d'activité et mettre en œuvre les mesures à même de l'atténuer et de l'accompagner / Mettre en place une politique de rémunération (salaire, prime, intéressement), en lien avec les accords de branche et les contraintes des chantiers (éloignement avec découché, heures supplémentaires, etc.)/ Conduire les entretiens professionnels (entretiens d'évaluation, de fixation d'objectif, de régulation...) et les bilans de fin de chantier d'installation électrique/ Analyser les comportements des salariés et gérer le volet relationnel des collaborateurs entre eux, avec les clients, les autres corps de métiers/ Élaborer le plan de formation de l'entreprise d'électricité pour intégrer les innovations techniques, réglementaires (habilitations et renouvellement de celles-ci) et le développement personnel des salariés/ Mettre en place les dispositions spécifiques de la convention collective du bâtiment notamment pour le maître d'apprentissage confirmé.

FORMER ET ACCOMPAGNER L'APPRENANT DANS LE METIER D'ELECTRICIEN : Définir les besoins en compétences de l'entreprise et le diplôme visé/ Contractualiser la collaboration tripartite (compléter le contrat d'apprentissage, le contrat de professionnalisation, sélectionner le CFA) dans le respect de la convention collective du bâtiment et des travaux publics/ Accueillir et intégrer l'apprenant dans l'entreprise/ Traduire le référentiel du diplôme en situation de travail en entreprise/ Organiser et graduer les situations de travail pour transmettre des compétences (un geste, une technique)/ Organiser des situations de travail pour évaluer les compétences acquises/ Définir les critères d'évaluation au regard du diplôme préparé/ Adapter le parcours d'apprentissage aux résultats des évaluations de l'apprenti, à ses besoins de progression, aux impératifs et contraintes de l'entreprise/ Adapter sa communication et ses consignes au profil d'un « jeune » en situation professionnelle afin de prévenir les prises de risques, la démotivation...).

Le programme détaillé et le règlement d'examen de la formation sont mis à disposition sur le logiciel Y-PAREO après validation du compte individuel de l'apprenant.

Préparation à l'examen : Une semaine de révision avec rappel de toutes les notions vues au cours de la formation.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Formation théorique et pratique en Centre - Période de Formation en milieu professionnel – Au CFA : Ateliers à dispositions : Essais-mesures, Énergies renouvelables, câblage, domotique sécurité, automate - Salles de cours de 15 à 30 places équipées PC et vidéo projection, salles informatiques, Centre de Ressources Multimédia.

MODALITES DE SUIVI PEDAGOGIQUE ET D'EVALUATION DES ACQUIS : Positionnement des apprenants en fonction des prérequis à l'entrée de la formation. Evaluations des compétences acquises tout au long de la formation et passage de l'examen suivant le calendrier fixé par la CMA France.

PUBLIC ET PREREQUIS : Signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation selon les conditions prévues au code du travail. Sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap.
Informez-vous sur l'apprentissage en cliquant sur : <https://www.cma-moselle.fr/apprentissage-decouvrez-notre-univers-interactif>

FORMATEURS : Formateurs spécialisés dans le domaine de l'électricité et des enseignements transversaux.

FORMALISATION A L'ISSUE DE LA FORMATION : Attestation des acquis en de fin de formation et validation par examen final devant un jury paritaire tripartite pour la partie pratique.

LIVRABLES A L'ISSUE DE LA FORMATION : Les supports de formation sont élaborés par chaque formateur et mis à disposition des apprenants en cohérence avec la méthode pédagogique utilisée et les compétences visées.

DUREE : 3214 heures (Centre 840 heures - Entreprise 2374 heures) pour un cycle de 2 ans à ajuster selon la date d'inscription au CFA, le positionnement et les éventuelles dispenses.

TARIFS : Coût de la formation pris en charge par l'OPCO de l'entreprise. Consultez-nous pour les possibilités de prise en charge de votre financeur.

MODALITES ET DELAI D'ACCES : dès signature du contrat et en centre selon calendrier d'alternance du CFA.

CAMPUS DES METIERS	Metz	Tel : 03 87 39 31 50	2 ans de septembre à juin de l'année n+2
---------------------------	-------------	-----------------------------	--

Possibilité de restauration sur nos implantations - Formations accessibles aux personnes handicapées – Parking gratuit